

Système d'information de laboratoire provincial SIL-P



Aide-mémoire pour les prescripteurs

Date de déploiement du SIL-P : **13 mai 2025**

CHANGEMENTS AVEC LE SIL-P

1. Requêtes d'analyses

Champs obligatoires à remplir :

- Nom du prescripteur;
- Numéro de permis de pratique (Collège des médecins ou Ordre professionnel) et numéro de RAMQ si les analyses demandées sont incluses dans un droit de prescrire;
- Nom du lieu d'ordonnance (clinique, unité de soins, etc.);
- Identifiant de la clinique, pour assurer l'acheminement des résultats au lieu de l'ordonnance :
 - Pour les installations du CIUSSS de l'Est : identifiant alpha-numérique commençant par le préfixe FB.
 - Pour les autres installations : codification commençant par 06 (région de Montréal).

Précisions pour les résidents et stagiaires :

- Résidents en médecine : les requêtes doivent être faites au nom du médecin patron.
- Résidents en pharmacie : la requête doit être au nom du pharmacien patron.
- Stagiaires IPS : la requête doit être au nom de l'IPS et non du stagiaire.
- Stagiaires des autres titres d'emploi : la requête doit être au nom du superviseur de stage.

Révision des bilans

- Certains bilans peuvent avoir été modifiés dans leur dénomination ou dans leur composition. Consultez la [boîte à outils pour les prescripteurs](#) sur l'Extranet pour les détails.

2. Nomenclature et standardisation

Consultez la [boîte à outils sur l'Extranet](#) pour connaître :

- Nouveaux noms et codes standardisés pour toutes les analyses;
- Application des règles de pertinence de l'INESSS pour les requêtes;
- Harmonisation provinciale des valeurs critiques ;
 - Changement des valeurs critiques pour certaines analyses;
 - Mode de communication des valeurs critiques inchangé.

Système d'information de laboratoire provincial SIL-P



3. Résultats d'analyse

Transmission des résultats

- Envoi automatique au lieu inscrit sur l'ordonnance;
 - Pour les médecins : vous pouvez vous mettre en copie conforme pour recevoir aussi une copie à votre lieu de pratique principal indiqué dans le bottin du Collège des médecins.

Mode électronique (mode de consultation privilégié)

- Via DME :
 - Nécessite une inscription comme prescripteur au SNDÉ de chaque clinique;
 - La clinique doit être abonnée au SNDÉ;
 - Via OACIS et DSQ : aucun changement pour consulter les résultats.

Mode papier

- Nouvelle politique : une impression par jour (entre 5h30 et 5h45, horaire défini par CO-SIL);
- Option de l'auto-impression est maintenue.
Attention : Si plusieurs bilans sont demandés pour un usager, une nouvelle impression complète sera générée à chaque fois qu'un résultat devient disponible. Chaque impression contiendra tous les résultats antérieurs ainsi que les nouveaux.

N. B. Le DSQ vous permet d'accéder aux résultats d'analyses, peu importe où l'ordonnance a été émise.

4. Logiciel (SoftWebPlus) (pour les utilisateurs actuels de Softlab)

- Interface entièrement nouvelle;
- Nouveau code d'accès requis pour tous les utilisateurs (une requête Octopus doit être faite);
- Formation sur l'ENA obligatoire pour obtenir le nouveau code d'accès.

ACTIONS À PRENDRE AVANT LE 13 MAI 2025

1. Préparation administrative

- ☐ Vérifier et mettre à jour :
 - ☐ Vos inscriptions comme prescripteur dans tous vos lieux de pratique;
 - ☐ Médecins : vérifier votre adresse principale dans le bottin des médecins.
- ☐ Pour chaque clinique où vous exercez :
 - ☐ Vérifier l'abonnement de la clinique au SNDÉ;
 - ☐ Confirmer votre inscription comme prescripteur au SNDÉ de la clinique;
 - ☐ Noter l'identifiant de la clinique (commençant par FB ou 06).

Système d'information de laboratoire provincial *SIL-P*



2. Formation et familiarisation

- ☐ Se familiariser avec :
 - ☐ Le nouveau formulaire de requête;
 - ☐ Les nouveaux noms et codes d'analyses standardisés;
 - ☐ Les nouvelles valeurs critiques harmonisées;
 - ☐ Les changements dans la nomenclature et la composition des bilans.
- ☐ Utilisateurs de *SoftLab* :
 - ☐ Compléter la formation sur l'ENA;
 - ☐ Obtenir votre nouveau code d'accès *SoftWebPlus* (une requête Octopus doit être faite);

3. Recommandations importantes

- Privilégier la consultation électronique (DME ou OACIS) plutôt que le papier;
- Toujours inscrire votre numéro de permis de pratique et de RAMQ (si applicable) sur les requêtes;
- Toujours inscrire l'identifiant de la clinique sur les requêtes (surtout hors hôpital);
- Vérifier régulièrement la réception correcte des résultats pendant la période de transition.

RESSOURCES ET DOCUMENTATION



Consultez l'[extranet](#) pour connaître les ressources et la documentation disponibles.

